

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 26 octobre 2023

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION GENERAL

1.2– Thématiques Transverses

1.2.4 Conventions, Subventions, Tarifs et Cotisations

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en*
séance le 12 octobre 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 0 abstention, 26 voix pour et 0 voix contre, les cotisations. Le détail est annexé à la présente.**
- **Approuve avec 0 abstention, 26 voix pour et 0 voix contre, les tarifs. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 26 octobre 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

COTISATIONS 2023

C n°	Cotisation enregistrée le	Pour information ou attribution	Date CA	Demandeur	Objet de la demande	Montant HT ou pas application de TVA	Financier
107	28/09/2023	Attribution	26/10/2023	Fondation UNIT	Adhésion 2023	3 720,00 €	PRN
108	16/10/2023	Attribution	26/10/2023	ARIUT	Cotisation 2023	1 500,00 €	IUT Le Mans

Dotation 2023 à la « Fondation UNIT »

*à retourner à l'adresse suivante :
FONDATION UNIT - UTC
CS 60319
60203 COMPIEGNE cedex
contact : Patricia Berche 03 44 23 79 89*

L'établissement

Nom : ...LE MANS UNIVERSITE.....

Adresse : AVENUE OLIVIER MESSIAEN 72085 LE MANS CEDEX 9

.....
.....

représenté par

Nom : Pascal LEROUX.....

Fonction : Président.....

e-mail : president@univ-lemans.fr.....

Tél. : 0243833031

Dotation 2023 à la « Fondation UNIT » comme

Partenaire

Nombre d'étudiants en Sciences et Technologies de l'Ingénieur :

(étudiants inscrits en sciences et technologies de l'ingénieur en formation initiale de niveau Bac+3 à Bac+5 inclus
(Formations d'ingénieurs, Licences et Maîtrises en Sciences et Techniques, CPGE et IUT) :

Montant de la dotation 2023 (selon la grille tarifaire jointe) :3720..... €

Chaque année civile, l'établissement versera sa contribution annuelle au fonctionnement des projets de la Fondation UNIT, définie par la Fondation, dès que possible, et en tout état de cause.

Date : 28... / 09... / 2023

Nom de la personne habilitée à engager l'établissement :

Signature :

Interlocuteurs d'UNIT dans l'établissement

Chef d'établissement

Nom : Pascal LEROUX

e-mail : president@univ-lemans.fr Tél. :0243833001

Interlocuteur principal (Correspondant TICE, porteur de projet,...)

Nom : Nicolas POSTEC

Fonction : Directeur Pôle Ressources Numériques

e-mail : nicolas.postec@univ-lemans.fr Tél. :02.43.83.

DOTATIONS FONDATION UNIT - ANNEE 2023

Indiquer le nombre d'étudiants dans la cellule A6. Le montant de la dotation sera calculé automatique

Nombre d'étudiants aux niveaux L3, M1 et M2	Montant de la dotation 2023 (plafond à 10 000 €)
660	3 720 €

ement en cellule B6

a1	0	f1	2000
a2	500	f2	3000
a3	1500	f3	7500
Plafond	4000	Pente	1

Suivi de la convention :

Reçue par le SAGJ le :

Mise en signature le :

Signée le :

Retour à l'expéditeur le :

A l'attention de :

Commentaires :

(Cadre réservé au SAGJ)

Objet de la convention :

Appel à cotisation 2023 - ARIUT

VISA du Porteur de projet :

Le :

Nom et Signature :

AVIS du Directeur/RA service ou de la composante :

☒ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le : 17/04/2023

Nom et Signature :

Marc BRILLAND
Responsable Administratif
et Financier
I.U.T LE MANS

Si applicable :

VISA de l'Antenne Financière :

Le : 17/04/2023

Nom et Signature :

Amale LAKHMISTI
Antenne Financière
I.U.T LE MANS

AVIS de la DAF :

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Signature :

AVIS du SAGJ

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Signature :

AVIS complémentaire

(DRH, Agence comptable, DEF....)

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Qualité et Signature :

AVIS DGS

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Signature :

I.U.T. LE MANS
Services Centraux
Avenue Olivier Messiaen
72085 LE MANS Cedex 09

Le 13 février 2023

Appel à cotisation 2023 - référence à rappeler N° 2023-002

Madame, Monsieur,

Conformément à la décision du 10 Février 2023, la participation de votre IUT à l'Association Régionale des IUT des Pays de la Loire est fixée au montant indiqué ci-dessous pour l'année 2023 :

Cotisation 2023 ARIUT - IUT Le Mans	1 500,00 €
.....Net à payer	1 500,00 €

Afin de permettre l'émission de la facture correspondante, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir le bon de commande relatif au versement de cette participation 2023 à l'ARIUT Pays de la Loire à l'adresse suivante :

Laurent POISSON – ARIUT Pays de la Loire C/° IUT LAVAL 52, rue des
Docteurs Calmette et Guérin - BP2045 - 53020 Laval Cedex 09

ou

laurent.poisson@univ-lemans.fr

La facture reprenant le numéro de votre bon de commande sera transmise à vos services via Chorus Pro dès réception de ce dernier.

En vous remerciant pour votre diligence,

Pour le président de l'ARIUT,
Laurent POISSON, Trésorier

AVENUE OLIVIER MESSIAEN
72085 LE MANS CEDEX 09
N° TVA IC : FR66197209166
N° Siret / Siren : 19720916600010
Code service :

Référence à rappeler à la facture/dépôt dans Chorus n°**4500156565****CRB: 904Z**

Date d'émission: 03.04.2023

Page 1/1

Bon de commande / Ordre de service

Société ARIUT
3 Rue du Maréchal Joffre
BP 31103
44041 NANTES CEDEX 1
Tél : 02 40 30 60 60 Fax : 02 40 30 60 01 Réf : 6842

Facturation

Université du Mans
Service Facturier
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans Cedex 9
Tél: Mail:

Livraison

Université du Mans
IUT Le Mans
Bd Paul d'Estournelles de Constant
72085 Le Mans cedex 9
Tél: Mail:

Emetteur

Contact : Lakhmisti Amale

Tél : 02 43 83 34 04

Fax : 02 43 83 30 90

E-mail : iut-compta@univ-lemans.fr

Code d'intérêts moratoires: Z4

N°SIRET: 45358105000011

Condition de paiement: 030S

Lignes de commande

N° de poste	Désignation	Date Livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total	TVA	Catégorie d'achats
00010	Cotisation 2023 ARIUT	28.04.2023	1	1,500.00	1,500.00	0.00	XC.02
Texte de poste : Selon référence n° 2023-002 du 13 février 2023							

Montant HT 1,500.00 EUR
Montant TVA 0.00 EUR
Montant TTC 1,500.00 EUR

Imputation

Compte Budgétaire	Domaine Fonctionnel	Centre de Coût	Centre Financier	Fond	eOTP
FG	D115	904PI	904PI	NA	

Responsable

Nom et qualité :

Signature

Visas

Claire DUVERGER
Directrice
IUT Le Mans

Pour acceptation des conditions

Nom et qualité

Cachet de l'entreprise et signature

Sont applicables au présent achat et priment sur toute stipulation contraire les clauses du Marché et/ou les conditions générales d'achat de l'université du Mans consultables sur <http://univ-lemans.fr>. Facture dépôt obligatoire sur <https://chorus-pro> n°engagement juridique inscrit sur le bon de commande à renseigner obligatoirement et facture libellée à l'adresse de facturation ci dessus



Suivi de la convention :

Reçue par le SAGJ le : 19/09/23

Mise en signature le :

Signée le :

Retour à l'expéditeur le :

A l'attention de :

Commentaires :

(Cadre réservé au SAGJ)

Objet de la convention :

Formation mutualisée Grand Ouest - Intelligence relationnelle, écoute et communication - pour un agent de l'Université Bretagne Sud.....

VISA du Porteur de projet :

Le :

Nom et Signature :

AVIS du Directeur/RA service ou de la composante :

☒ Favorable

☐ Défavorable
La responsable du Pôle Formation des personnels
et Recrutement - DRH

☐ Réservé

Le :

Nom et Signature :

Christelle PERPOIL

Si applicable :

VISA de l'Antenne Financière :

Le :

Nom et Signature :

AVIS de la DAF :

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Signature :

AVIS du SAGJ

T53 -

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Signature :

AVIS complémentaire

(DRH, Agence comptable, DEF....)

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Qualité et Signature :

AVIS DGS

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Signature :

CONVENTION DE FORMATION

ENTRE

Le Mans Université, établissement organisateur,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège se situe : avenue Olivier Messiaen, 72085 LE MANS Cedex 9, ayant le n° SIRET : 197 209 166 00010, de code APE 85.42Z, représentée par son Président, Monsieur Pascal LEROUX, élu le 6 avril 2021,

ET

L'Université de Bretagne Sud,

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège se situe : 27, Rue Armand Guillemot – BP 92116 – 56321 LORIENT CEDEX, ayant le n° SIRET : 19561718800600, de code APE 8542Z, représenté par sa Présidente, Madame Virginie DUPONT, élue le 30 juin 2020.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1^{er} : OBJET DE LA CONVENTION

Le Pôle Accompagnements et Développement des compétences de Le Mans Université organise une action de formation dont les caractéristiques sont les suivantes:

Intitulé : **Intelligence relationnelle, écoute et communication**

Lieu: **Le Mans Université**

Dates (et durée en présentiel): **9 et 10 novembre 2023 (2 jours / 14 heures)**

Article 2 : DISPOSITIONS FINANCIERES

L'Université de Bretagne Sud a inscrit à cette formation le(s) stagiaire(s) suivant(s) à la formule suivante:

- **Bénédicte BERTHE – Formule avec Hébergement**

Pour lequel l'établissement s'engage à prendre en charge le coût de la formule choisie, soit **505 € pour la formule hébergement**. Le coût de la formation comprend les frais indiqués selon la(es) formule(s) choisie(s) pour le(s) stagiaire(s) - cf. tableau ci-dessous

Formule

SANS HEBERGEMENT

AVEC HEBERGEMENT

AVEC HEBERGEMENT + NUITEE LA VEILLE

LA VEILLE		DUREE DE LA FORMATION			FRAIS TRANSPORT	FRAIS PEDAGOGIQUES
DINER	HEBERGEMENT + PETIT DEJEUNER	DEJEUNER(S) les jours de stage	DINER(S) du 1 ^{er} jour à la veille du dernier jour	HEBERGEMENT + PETIT DEJEUNER		
non	non	OUI	non	non	non	OUI
non	non	OUI	OUI	OUI	non	OUI
non	OUI	OUI	OUI	OUI	non	OUI

La facture correspondante sera adressée à l'issue de la formation ou, au plus tard, le 31 décembre de l'année de réalisation de la formation.

Article 3 : MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de la somme fixée à l'article 2 de la présente convention sera effectué en un seul versement sur présentation d'une facture établie par Le Mans Université. Le versement sera effectué à l'ordre de l'agent comptable de l'établissement organisateur.

Article 4 : RESPONSABILITES

Pendant la durée du stage, les stagiaires sont couverts par leur employeur contre tous les risques d'accident du travail et d'accident au sens de la législation en vigueur. Il reste de la responsabilité de l'Etablissement d'accueil de veiller aux conditions générales de sécurité des personnes présentes dans ses locaux du fait de la formation.

Article 5 : PRESENCE DES STAGIAIRES

Toute inscription vaut engagement à participer à l'intégralité de la formation. En conséquence, aucun prorata temporis n'est applicable par l'Etablissement organisateur sur le montant total (indiqué à l'article 2) dû par l'Etablissement d'origine du(es) stagiaire(s).

Article 6 : ATTESTATION

A l'issue de la formation, l'Etablissement organisateur adresse une attestation de stage récapitulant le nombre d'heures de présence à chaque stagiaire de la formation.

Article 7 : MODIFICATION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les parties. La présente convention, ses annexes et ses éventuels avenants représentent l'intégralité de l'accord conclu entre les parties. De convention expresse, les correspondances et propositions antérieures sont considérées comme non avenues.

Article 8 : CLAUSE DE DEDIT

7.1 - En cas d'un nombre insuffisant de candidatures, l'établissement organisateur se réserve le droit d'annuler l'action de formation, en application du principe de mutualisation.

7.2 - En application du principe de mutualisation des actions de formation, l'établissement organisateur se réserve le droit de facturer à l'établissement du candidat, en cas de défection tardive notamment, l'ensemble des frais qu'il aura réellement engagé et dont il ne pourrait pas se faire rembourser.

Article 9 : DIFFERENDS EVENTUELS

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable avant d'entreprendre tout autre recours. En cas de litige persistant, celui-ci sera soumis par la partie la plus diligente au tribunal compétent.

Fait à Le Mans, le

Le Président

de Le Mans Université

Pascal LEROUX

La Présidente,

de l'Université de Bretagne Sud

Signé par : 
Dupont
Date : 14/09/2023
Qualité : La
Virginie DUPONT



Suivi de la convention :

Reçue par le SAGJ le : 22/09/23

Mise en signature le :

Signée le :

Retour à l'expéditeur le :

A l'attention de :

Commentaires :

(Cadre réservé au SAGJ)

Objet de la convention :

Convention de formation entre l'IUT et le SAGJ 72
(pas de contrepartie financière)

VISA du Porteur de projet :

Le :

Nom et Signature :

AVIS du Directeur/RA service ou de la composante :

☒ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le : 15/09/2023

Nom et Signature :

Brilland

Marc BRILLAND
Responsable Administratif
et Financier
I.U.T LE MANS

Si applicable :

VISA de l'Antenne Financière :

Le :

Nom et Signature :

AVIS de la DAF :

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Signature :

AVIS du SAGJ

Tarifs à 0€ Convention précédente - T54

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Signature :

AVIS complémentaire

(DRH, Agence comptable, DEF....)

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Qualité et Signature :

AVIS DGS

☐ Favorable

☐ Défavorable

☐ Réservé

Le :

Signature :

Sous Direction Territoriale
Equipe spécialisée Risques Chimiques
Affaire suivie par : Cne Julien FOULON

CONVENTION DE FORMATION

ENTRE :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe, 15 boulevard Saint Michel, CS 90035 - 72190 COULAINES, représenté par Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil d'administration.

Dénommé ci-après "le SDIS", d'une part,

ET :

L'université du Mans, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège se situe avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans Cedex 9, ayant le n°SIREN : 197 209 166, de code APE 8542Z, représentée par son Président, Monsieur Pascal LEROUX,

Ci-après désigné l'« UM » d'autre part.

L'UM et le SDUS étant ci-après individuellement ou collectivement désignés par le(s) Partie(s).

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

L'université du Mans effectuera pour le SDIS 72 une action de formation aux risques chimiques dans les locaux du département Chimie de l'IUT du Mans qui consiste en une approche relative à la théorie de la chimie et les grands principes des réactions chimiques.

Article 2 : Durée de la convention

Il sera effectuée 1 session de formation programmée le 05 octobre 2023 de 13h30 à 16h30 et à destination de 12 stagiaires.

La présente convention est établie pour la seule journée de formation programmée.

Article 3 : Modalités financières

Il ne sera exigée aucune contrepartie financière. Cette formation est consentie à titre gracieux.

Article 4 : Résiliation

Cette convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des deux parties par lettre recommandée avec accusé de réception 2 jours au moins avant la date de la session.

Article 5 : Responsabilité

Le SDIS 72 s'engage à ne pas dégrader le site et devra à défaut, le remettre en état, à ses frais.

Le SDIS 72 est assuré par sa responsabilité civile pendant la durée de la formation.

Article 6 : Règlement des différends

En cas de différend et préalablement à l'engagement d'une procédure contentieuse devant la juridiction compétente, une procédure amiable sera recherchée entre les deux parties signataires de la présente convention.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux

Fait au Mans , le

Fait à Coulaines, le



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DE L'U.F.R. DE DROIT, DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

Séance du mardi 3 octobre 2023

Le Conseil de l'U.F.R., après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, par le vote suivant :

(nombre de votants : 19)

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**Les tarifs du colloque : « Les cent ans des 24 heures du Mans » du 1^{er} décembre 2023
(cf annexe)**

Le Mans, le 3 octobre 2023,

Le Doyen.


Pierre-Louis BOYER

The signature is a fluid, handwritten line in black ink that starts from the left, loops around the stamp, and extends to the right. The stamp is a red circular seal with a laurel wreath in the center. The text around the wreath reads 'LE MANS UNIVERSITÉ' at the top and 'U.F.R. des Sciences Économiques et de Gestion' at the bottom.

Les cent ans des 24 heures du Mans

1er décembre 2023

Catégorie de participants	HT	TVA	TTC
Inscription individuelle (repas inclus) *	29,17 €	20%	35 €
Inscription individuelle (sans repas) *	12,50 €	20%	15 €
Inscription au titre de la formation continue (repas inclus)	75,00 €	20%	90 €
Doctorants extérieurs à Le Mans Université (repas inclus)	16,67 €	20%	20 €
Doctorants extérieurs à Le Mans Université (repas non inclus)			Gratuit
Enseignants Chercheurs extérieurs à Le Mans Université, sur justificatif (repas inclus)	16,67 €	20%	20 €
Enseignants Chercheurs extérieurs à le Mans Université sur justificatif (repas non inclus)			Gratuit
Enseignants Chercheurs de Le Mans Université (repas inclus)			Gratuit
Etudiants (Licence-Master-Doctorat) sur justificatif (repas non inclus)			Gratuit

*** aucune attestation de présence ne sera délivrée au titre des inscriptions individuelles**

Abdel RAHMANI
Directeur-adjoint
Laboratoire MIP EA4334
Université du Maine
Avenue Olivier Messiaen
72085 Le Mans Cedex 9

Budget prévisionnel de la manifestation scientifique (en euros)

RECETTES PREVISIONNELLES			DEPENSES PREVISIONNELLES	
Source	Montant	Acquis (OUI/NON)	Nature	Montant
Droits d'inscription (colloque)	3000	Non (Inscriptions non ouvertes)	Communication (impression supports de communication, affichage, publicité, goodies, totebag personnalisé...)	2000
Subvention Direction Recherche – Le Mans Université	2000	Oui	Logistique (location salle, moyens techniques, ...)	800
Unité de Recherche (labo MIP - projet biocare) – Le Mans Université	2000	Non (demande en cours)	Prise en charge du transport des conférenciers invités	2000
Composante (UFR S&T) Le Mans Université	1000	Non (demande en cours)	Restauration, réception	6500
Département STAPS – Le Mans Université	500	Non (demande en cours)	Hébergement des conférenciers invités	2000
Laboratoire CREN – Le Mans Université	200	Oui	Frais de publication (ouvrage, actes, ...)	2500
Fondations/associations (ligue cancer, fondation ARC, RSPDL....)	3800	Non (demande en cours)		
Banques, assurances et mutuelles	3300	Non (demandes en cours)		
TOTAL	15 800 €		TOTAL	15 800 €

Tarifs d'inscription :

Tarifs d'inscription	Jusqu'au 18 juin 2023	Du 19 juin au 3 septembre 2023	A partir du 4 septembre 2023*
Tarif normal	30 €	60€	60€
Tarif étudiant (sur justificatif)	20 €	40€	40€
Supplément par repas	15 €	15 €	Pas de repas possible

Jusqu'au 18 juin :

Tarif normal : 30 euros (pour 1 ou 2 journées de participation au colloque)

Tarif Etudiant : 20 euros (pour 1 ou 2 journées de participation au colloque)

+ Supplément repas du midi : 15 €/repas

De 19 juin au 3 septembre inclus :

Tarif normal : 60 euros (pour 1 ou 2 journées de participation au colloque)

Tarif Etudiant : 40 euros (pour 1 ou 2 journées de participation au colloque)

+ Supplément repas du midi : 15 €/repas

***A partir du 4 septembre 2023**, toute inscription faite à partir de cette date permettra seulement d'assister au contenu scientifique du colloque. (les commandes étant en cours il n'y aura pas la possibilité de prendre le repas du midi, pas de totebag, pas de participation au cocktail, etc.).

Tarif normal : 60 euros (pour 1 ou 2 journées de participation au colloque)

Tarif Etudiant : 40 euros (pour 1 ou 2 journées de participation au colloque)



Faculté des Sciences
& Techniques

Le Mans Université

Le Mans, le 14 mars 2023

florent.calvayrac@univ-lemans.fr

A l'attention de M.L'Agent Comptable et du CA de le Mans Université

Objet : Tarif du colloque « Fatigue liée au cancer »

Le conseil de l'UFR Faculté des Sciences et Techniques, réuni ce jour, après en avoir délibéré, a adopté à l'unanimité des 18 membres présents ou représentés un projet de budget du colloque « Fatigue liée au cancer » pour 2023, joint en annexe de la présente décision.

Florent Calvayrac
Directeur UFR Sciences et Techniques – Le Mans



TARIFS 2023

Tarif n°	Tarif enregistré le	Pour information ou attribution	Convention n°	Date CA	Financier	Demandeur	Objet de la demande	Montant
53	29/09/2023	Attribution	617_23	26/10/2023	Participants (Université Bretagne Sud)	DRH	Formation mutualisée Grand OUEST - Intelligence relationnelle, écoute et communication	505,00 €
54	29/09/2023	Attribution	625_23	26/10/2023	Participants (SDIS)	IUT 72	Action de formation aux risques chimiques	0,00 €
55	06/10/2023	Attribution		26/10/2023	Participants	UFR DEG	Tarifs du colloque "Les cent ans des 24 heures du Mans" - 01/12/2023	Tarifs divers
62	23/10/2023	Attribution		26/10/2023	Participants	UFR ST	Colloque "Fatigue liée au cancer et prise en charge par les activités physiques adaptées : approches pluridisciplinaires. Le Mans Université - 28 et 29 septembre 2023	Tarifs Divers